



ERADICATION DE LA VARIOLE

Projet de résolution préparé par le Groupe de rédaction

La Vingt-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole;¹

Appréciant à leur juste valeur les progrès sensibles réalisés jusqu'à présent dans les programmes exécutés à travers le monde et félicitant les pays qui ont réussi à éradiquer la maladie;

Notant toutefois avec inquiétude que la variole persiste à l'état endémique dans certaines régions d'Afrique et d'Asie et qu'elle a réapparu récemment dans plusieurs pays qui en étaient indemnes,

1. PRIE tous les Etats Membres de continuer à accorder une attention prioritaire à l'éradication de la variole, d'intensifier leurs efforts pour interrompre le plus tôt possible la transmission de la maladie dans les zones où l'endémie subsiste, et d'empêcher la variole de se réinstaller dans les pays d'où elle a été éliminée;
2. INVITE instamment tous les gouvernements intéressés :
 - a) à notifier immédiatement à l'Organisation, comme ils sont déjà tenus de le faire, tous les cas de variole, et en particulier à utiliser les moyens les plus rapides pour tout cas se produisant dans une région non endémique;
 - b) à mettre en place ou à renforcer des réseaux nationaux de surveillance afin d'identifier les sources d'infection, d'endiguer rapidement les poussées épidémiques et d'éliminer les foyers d'endémie;
3. PRIE le Directeur général de prendre des dispositions pour transmettre promptement à tous les Etats Membres intéressés les renseignements mentionnés à l'alinéa a) du paragraphe 2;
4. RECOMMANDE d'autre part que les pays normalement indemnes de variole dans lesquels se produisent des cas confirmés ou suspects informent pleinement l'OMS de leurs enquêtes épidémiologiques et qu'ils donnent à l'OMS les possibilités qui faciliteront au maximum la coordination internationale des mesures prises;
5. PRIE le Directeur général :
 - a) de fournir, sur demande, des équipes d'évaluation aux pays qui ont récemment interrompu la transmission de la variole;

¹ Document A25/9.

b) de continuer à apporter aux pays toute l'aide possible pour faciliter le déroulement du programme, notamment en développant, dans la mesure du possible, l'emploi de moyens audio-visuels, tels que manuels illustrés et films;

6. REMERCIE les pays qui donnent généreusement du vaccin pour le programme, soit dans le cadre d'accords bilatéraux, soit par l'intermédiaire du fonds bénévole de l'OMS pour la promotion de la santé;

7. RECOMMANDE l'intensification des recherches sur tous les aspects du problème, notamment sur le diagnostic de laboratoire et le traitement des cas de variole, sur les mécanismes immunitaires dans les infections à pox virus et sur les effets de l'administration simultanée de plusieurs antigènes différents; et

8. PRIE le Directeur général de faire rapport à la Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé sur le déroulement du programme d'éradication.